

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie Gilson
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7B/pu/MB/FF/2015/136-51/200 (FF)
N/réf. : GM/AH/XL-2.395/ s.600_CT
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame l'Echevine,

Objet : IXELLES. Avenue Brugmann, 200. Demande de permis d'urbanisme portant sur le changement d'affectation d'une partie du rez-de-chaussée et sur la création de terrasses en façade avant. Avis de la CRMS.

(Correspondant : Mme F. Fischeroulle)

En réponse à votre courrier du 13/02/2017 sous référence, réceptionné le 16/02/2017, le point mentionné sous rubrique a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 22/02/2017.

La demande concerne l'immeuble qui fait l'angle de l'avenue Brugmann avec la rue Jean-Baptiste Meunier. Il est situé dans la zone de protection et juste en face de l'ancien atelier du peintre Verdussen, situé au n°211 de l'avenue Brugmann et classé comme monument par arrêté du 11/03/1999 ainsi que dans la zone de protection de l'immeuble Art Nouveau situé au n°178, classé comme ensemble par arrêté du 28/06/2001.

Le projet vise le changement d'affectation partiel du rez-de-chaussée ainsi que la création de terrasses. Il s'agit d'une légère modification de la façade du rez-de-chaussée donnant dans la rue Meunier (suppression d'une porte et restitution du soubassement). Les trois terrasses envisagées au dernier étages viendraient s'ajouter devant le nouveau volume qui a été récemment ajoutée en toiture, abritant le logement 2 chambres du dernier étage.

Le projet ne porte pas atteinte aux biens protégés situés à proximité directe et ne modifieront que très peu leur contexte par rapport à la situation existante. La CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. - D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS
- A.A.T.L. - D.U. : Mme Véronique HENRY